



Comité Départemental du Nord de Badminton

Coupon Sport

2011-2012

une aide individuelle pour les licencié(e) s de votre club



Votre Interlocuteur :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél : 09 54 39 31 26 Fax : 03 20 59 92 60
Email : develop.codep59@free.fr



Le coupon Sport, c'est quoi ?

- Le coupon sport est une aide financière réservée à la prise de licence.
- Une coupure de **20 € 00**.

Qui peut obtenir les coupons sport ?

Un enfant garçon ou fille ayant entre 5 et 18 ans :

1. Licencié(e) à la FFBA pour la saison 201/2012 (ou en cours).
2. dont **l'un des deux parents** remplit **l'une** des conditions de ressource décrite ci-dessous :
 - bénéficie **de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S)** versée par la CAF.
 - dispose d'un avis de **non-imposition** délivré par son Centre des impôts pour l'année **2010**.
 - dispose **d'une reconnaissance** de la commission **COTOREP** (reconnaissance d'un handicap).

A noter : une photocopie de ces documents devra accompagner chaque demande.

Comment votre club peut-il bénéficier de coupons sport ?

Pour bénéficier des coupons Sport, le club doit remplir les conditions ci-dessous :

1. **Etre affilié** à la Fédération Française de Badminton et en règle de ses cotisations annuelles.
2. **Etre affilié à ANCV** (association Nationale des chèques vacances)
Le formulaire d'affiliation à l'ANCV est disponible sur le site du comité Départemental : www.badnord.com

Combien de coupon sport ?

Le nombre de coupons sport est fixé à **un coupon de 20€ par personne**.
Les demandes seront traitées **dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à épuisement stock** disponible de coupon sport.

Une réactualisation du solde de coupons sport encore disponible sera affichée sur le site du comité : www.badnord.com

Quelles sont les restrictions ?

Un enfant ou un adulte bénéficiant déjà de coupons sport par une autre structure (municipalité,...) **ne pourra pas entrer dans le dispositif** mis en place par le Comité Départemental du Nord de Badminton.

Comment fonctionne la distribution des coupons ?

Le club qui souhaite entrer dans ce dispositif doit compléter le bulletin d'inscription COUPON SPORT, et renvoyer le bordereau d'affiliation à l'ANCV (si non affilié à l'ANCV).

Il recevra ensuite une fiche à compléter avec les coordonnées des demandeurs (À retourner au siège du CODEP59 **accompagné des justificatifs de ressource**).

Vous recevrez ensuite par courrier les coupons sport correspondant à votre demande.

Le club pourra ensuite obtenir le versement de la somme auprès de l'ANCV par virement bancaire.

Comment répercuter cette aide sur le montant de la licence ?

Chaque club **est libre de choisir la méthode pour répercuter l'aide financière** à ses licencié(e) s, cependant il semble que les deux méthodes ci-dessous peuvent vous aider dans cette démarche :

1^{er} méthode :

Le club diminue le montant de sa cotisation en proportion de l'aide attribuée, le club bénéficie alors du règlement.

2^{ème} méthode :

Le club ne diminue pas le montant de sa cotisation, et reverse le montant au bénéficiaire.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous joindre au

09 54 39 31 26